

République Française
DEPARTEMENT des BOUCHES-DU-RHONE
Arrondissement d'Istres
MAIRIE DE CARRY LE ROUET
13620



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026-166
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2026

L'an Deux mille vingt-six et le vingt-trois du mois de septembre à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 28

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, excepté Madame Chantal GUIONNET, Messieurs Guillaume SANTOS – Jean-François LAZIOSI étaient excusés et avaient donné procuration. Monsieur Jean-Christophe TRAPPY était absent.

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERT – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Dans le cadre du projet de rénovation du groupe scolaire Simone Thoulouze visant à offrir à plus de 400 élèves un cadre moderne, agréable et respectueux de l'environnement, il est proposé de demander une aide financière à l'Etat, dans le cadre de son dispositif Fonds Vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Les travaux, dont le coût total est estimé à **3 239 183 € HT**, comprennent une assiette éligible de **1 837 966,10 € HT** au titre du Fonds Vert - axe « rénovation énergétique ». Dans ce cadre, une demande de subvention d'un montant de **473 293,14 € HT** au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux a été déposée.

Le plan de financement prévisionnel établi sur la base de l'assiette éligible se présente ainsi :

BUDGET DU PROJET - ASSIETTE ELIGIBLE FONDS VERT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	
CHARGES	MONTANT HT TOTAL
Maternelle - Lots architecturaux & Menuiseries Extérieures	233 834,40 €
Elémentaire - Lots architecturaux & Menuiseries Extérieures	484 470,50 €
Ensemble - Lots techniques	1 119 661,20 €
Total	1 837 966,10 €

RECETTES DU PROJET - ASSIETTE ELIGIBLE FONDS VERT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE		
RECETTES	MONTANT DEMANDÉ	TAUX
Région	918 966,10 €	50%
Département	261 910,25 €	14%
Fonds Vert - Rénovation énergétique	473 293,14 €	26%
Autofinancement	183 796,61 €	10%
Total	1 837 966,10 €	100%

Il est rappelé que ce projet, alliant transition écologique, modernisation et amélioration durable de l'accueil scolaire, s'inscrit dans le cadre d'une ambition environnementale forte visant à réduire la consommation d'énergie.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité

ADOpte le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre du dispositif Fonds vert, détaillé ci-dessus
HABILITE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du fonds vert pour la mise en œuvre du projet ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER